



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-400

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

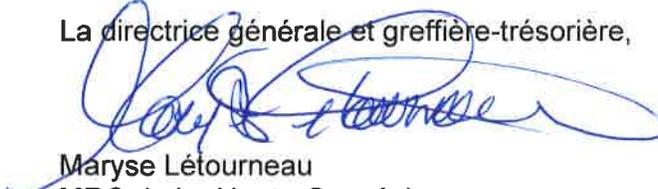
Que lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2022-400 intitulé *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie*. Ce règlement porte notamment sur les éléments suivants :

- Dispositions déclaratoires et interprétatives
- Interprétation
- Application du code
- Valeurs
- Règles de conduite et interdictions
- Mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions
- Remplacement

Que ce règlement peut être consulté sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, sous l'onglet *Documentation* ou au centre administratif de la MRC au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE 17<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

  
Maryse Létourneau  
MRC de La Haute-Gaspésie

